

Le 30 janvier 2024

STATIONNEMENT INTERDIT A L'ENTREE DE L'IMPASSE DES CHANTERELLES

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT LES ANDELYS

VILLE DE PONT DE L'ARCHE

ARRETE

Le Maire de Pont-de l'Arche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles, L.2211 et suivants, L.2212 et suivants et L.2213 et suivants et 2542 et suivants ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Vu l'article R.417 et suivants Code de la Route ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967, modifiée en 2011 ;

Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général ;

Considérant que pour assurer la sécurité des riverains de l'impasse des Chanterelles, il y a lieu de réglementer le stationnement à l'entrée de l'impasse;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: le stationnement de tous les véhicules, ainsi que les cycles, cyclomoteurs et motocyclettes sera interdit sur la chaussée, le long des lignes jaunes se trouvant à l'entrée de l'impasse des Chanterelles, et de chaque côté de la voie.

ARTICLE 2 : Cette interdiction est matérialisée au sol, par un marquage de couleur jaune.

ARTICLE 3 : Les présentes dispositions ne concerne pas les véhicules d'intervention et de secours.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté annule et remplace tous les dispositions antérieures.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

---Monsieur le Préfet de l'Eure.

---Monsieur le Directeur général des services.

---Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie.

---Monsieur le Chef de service de la police municipale.

---Les services techniques municipaux.

---Les services de secours et d'incendie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte, et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification, sa réception par le Sous-Préfet des Andelys, et de sa publication.

Richard JACQUET

Maire de Pont de l'Arche

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure